



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
21 décembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 55^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 29 mai 2003, à 10 heures

Président : M. Sharma (Népal)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Mselle

Sommaire

Point 127 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (*suite*)

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-37775 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 127 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (suite)

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (suite) (A/C.5/57/L.78)

Projet de résolution (A/C.5/57/L.78)

1. **M. Kendall** (Argentine, Vice-Président), faisant rapport sur le résultat des consultations officieuses tenues sur le projet de résolution présenté par le Maroc, dit que la Commission n'est pas parvenue à un consensus sur le texte.
2. **M^{me} Afifi** (Maroc) présente le projet de résolution intitulé « Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban » (A/C.5/57/L.78) au nom du Groupe des 77 et de la Chine et dit que l'Assemblée générale a demandé à plusieurs reprises qu'Israël rembourse les dépenses occasionnées par l'incident survenu à Cana le 18 avril 1996. Toutefois, comme indiqué au chapitre III du rapport du Secrétaire général sur le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/57/663), Israël n'a pas répondu aux lettres qui lui avaient été adressées sur la question. Il est donc souligné une nouvelle fois dans le projet de résolution qu'Israël doit se conformer strictement aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et rembourser la Force intérimaire.
3. Le Président dit que la Commission se prononcera sur le projet de résolution à sa prochaine séance officielle.

La séance est levée à 10 h 15.